

RF
Prades



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/10/2023

066-246600415-DE_079_2023-DE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

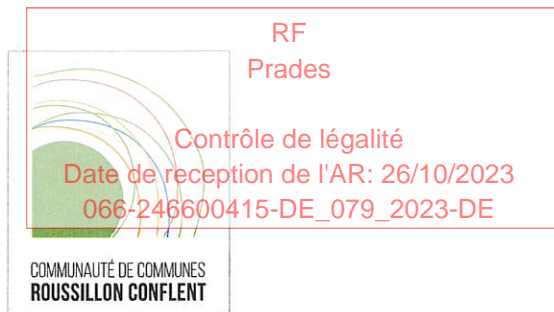


Communauté de communes Roussillon Conflent

CARTE
ACCÈS DÉCHÈTERIE

Particulier

Communauté de Communes
Roussillon Conflent :
www.roussillon-conflent.fr
Bureau administratif : 04.48.50.05.25



OBJET DU RAPPORT :

La loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire, doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition du public.

Le décret 2015-1827 du 30 septembre 2015, procède à diverses modifications réglementaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Ce dernier intègre une nouvelle présentation du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers », supprimant, se substituant et abrogeant le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Ce texte législatif a été pris en application de l'article 98 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV).

Rapport présenté par le Président de l'EPCI, au Conseil Communautaire du 11 octobre 2023 et mis à disposition du public par voie électronique.

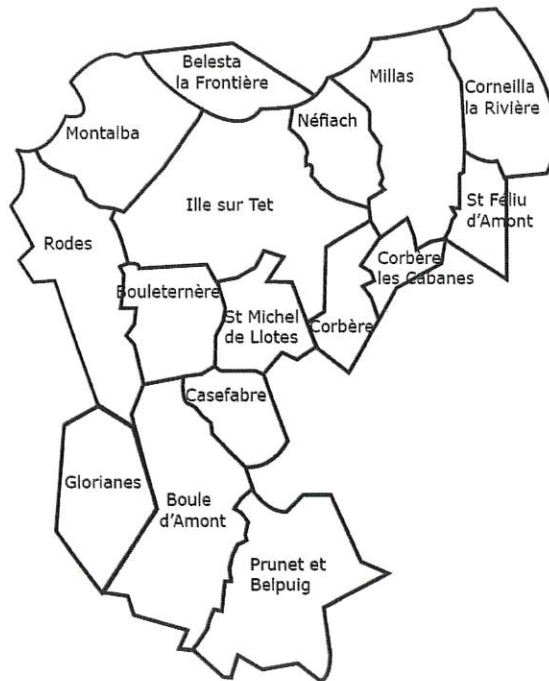
SOMMAIRE

• Présentation de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent.....	p 2
• Compétences de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent.....	p 3
• LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES DECHETS	
I - L'organisation de la collecte.....	p 5
II – Les moyens de la collecte.....	p 11
III – La collecte des déchets en chiffre.....	p 12
IV – Programme Local de Prévention des Déchets.....	p 20
• LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT.....	p 23
• LES INDICATEURS FINANCIERS 2022.....	
I – Bilan global.....	p 25
II – Recettes.....	p 26
III – Dépenses.....	p 27
IV – Coûts analytiques issus de la « matrice des coûts ».....	p 28
• PERSPECTIVES 2023.....	p 29



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON-CONFLENT

En 2022, 10 communes ont été desservies par le service collecte, ce qui représente 18 790 habitants
 (population INSEE 2018).
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 26/10/2023
 066-246600415-DE_079_2023-DE

**Recensement de la population sur toutes les communes du groupement**

COMMUNES	POPULATION INSEE 2019
Bélesta	220
Boule d'Amont	55
Bouleternère	957
Casefabre	42
Corbère	777
Corbère les Cabanes	1063
Cornella la Rivière	2010
Glorianes	25
Ille sur Têt	5576
Millas	4333
Montalba le Château	151
Nèfiach	1323
Prunet et Belpuig	48
Rodès	634
Saint Féliu d'Amont	1214
Saint Michel de Llotès	362
Communauté de Communes	18 790

Compétences exercées par la Communauté de communes Roussillon-Conflent

RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2023
066-246600415-DE_079_2023-DE

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent assure, entre autres, la compétence COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS depuis 2003.

Compétence collecte

Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OM)
- Collecte des emballages ménagers recyclables ou tri sélectif (TS)
- Collecte des encombrants
- Gestion de la déchèterie d'Ille-sur-Têt
- Implantation des colonnes d'apport volontaire pour le verre et les emballages ainsi que leur entretien
- Distribution et maintenance des bacs individuels, lavage des bacs collectifs

La compétence collecte des PAV (points d'apport volontaire pour le verre et le tri sélectif) a été déléguée au SYdetom66)

Le financement du service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les ménages. La collectivité peut instaurer, en vertu de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Redevance Spéciale, destinée quant à elle à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers, assimilables aux ordures ménagères, produites par les professionnels. Cette redevance a été mise en place en 2015 avec application à partir du 1^{er} avril 2016.

Compétence traitement

La compétence traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables a été transférée au SYDETOM66 – www.sydetom66.fr.

Le SYDETOM66 n'exerçait pas en 2022 sa compétence traitement sur la totalité des déchets recueillis en déchèterie.

Répartition des compétences :

Mode d'organisation		OMr	Tri sélectif		Verre	Encombrants	Déchets apportés en déchèterie
		Porte à porte *	Porte à porte *	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à Porte *	
Compétences exercées	Collecte	CODECO	CODECO	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CODECO	CODECO
	Transport	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CODECO	CODECO
	Traitement	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CODECO	CODECO
						SYDETOM 66	SYDETOM 66

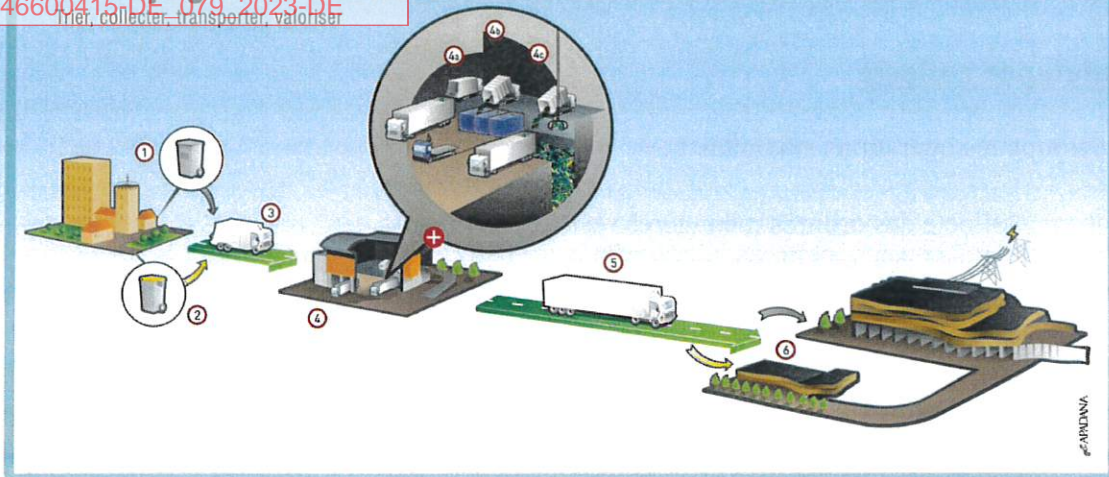
* Porte-à-porte : collecte des bacs individuels ou collectifs

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AP: 26/10/2023

066-24660415 DE 079_2023-DE

Le voyage des déchets



- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ① Ordures ménagères (OM) ② Emballages, papiers recyclables (CS) ③ Benne de collecte | <ul style="list-style-type: none"> ④ Quai de transfert (3 types)
14 quais en activité sur les P.O. ④a Déversement direct dans la remorque (42% des quais) ④b Déversement dans un caisson compacteur (zones rurales, 25% des quais) | <ul style="list-style-type: none"> ④c Déversement dans la fosse de stockage (zones urbaines et saisonnières, 33% des quais) ⑤ Camion-remorque (capacité 20 tonnes "OM" ou 11 tonnes "CS") ⑥ Site Arc Iris, territoire de Calce (Unité de Traitement et de Valorisation Energetique "OM" et Centre de tri "CS") |
|---|---|---|

Les **Ordures Ménagères résiduelles** sont traitées par incinération avec valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur.

Le tri sélectif transite par le centre de tri avant d'être acheminé vers des usines de recyclage.

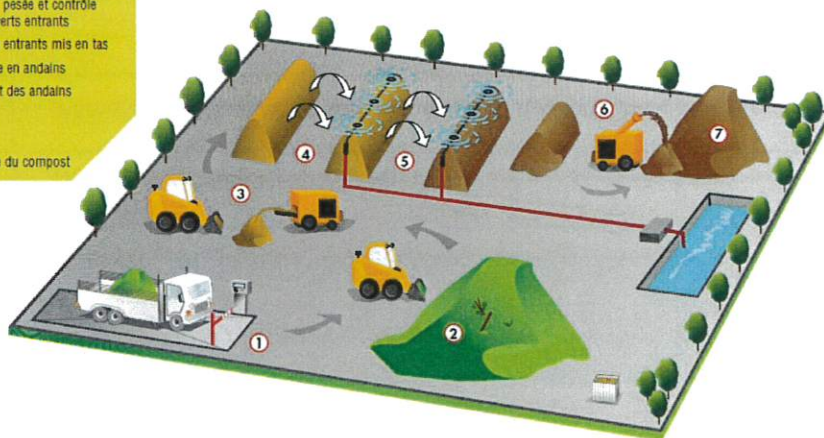
Le verre est acheminé vers une plateforme de regroupement puis vers une usine de recyclage.

Les déchets de déchèterie :

- **Le "tout venant" :** Ces déchets sont traités de deux manières, soit par enfouissement à l'ISDND d'Espira de l'Agly soit par incinération à l'UTVE de Calce.
- **Les déchets verts :** Ils sont valorisés soit en compost soit en BVC (broyat vert criblé)

Légende

- 1> Pont bascule, pesée et contrôle des déchets verts entrants
- 2> Déchets verts entrants mis en tas
- 3> Broyage, mise en andains
- 4> Retournement des andains
- 5> Arrosage
- 6> Criblage
- 7> Mise en vente du compost



- **Les autres déchets de déchèterie :** voir page 23

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES DECHETS

RF
Prades

L'ORGANISATION DES COLLECTES :

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2023

066-246600415-DE_079_2023-DE

Les déchets ménagers et assimilés* sont collectés en régie (bacs individuels ou collectifs, encombrants, déchèterie) ou par l'intermédiaire de prestataires privés gérés par le SYDETOM66 (colonnes d'apport volontaire).

1 - La collecte des ordures ménagères (O.M.) et du tri sélectif (T.S.) en bacs individuels au porte-à-porte ou en bacs collectifs :

- Ordures ménagères : toutes les communes sont concernées, collecte une fois par semaine (lotissements, mas ou petites communes) ou 2 fois par semaine (centre ville).
- Tri sélectif : toutes les communes sont collectées une fois par semaine à l'exception de Bélesta, Boule d'Amont, Casefabre, Montalba, Prunet et Belpuig qui disposent uniquement de colonnes d'apport volontaire.

2 - La collecte des colonnes d'apport volontaire enterrées ou aériennes, de déchets recyclables (verre et emballages ménagers) est effectuée environ une fois par mois.

3 - La collecte des encombrants au porte-à-porte avec inscription préalable en mairie a lieu une fois par mois pour toutes les communes à l'exception de Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig pour lesquelles la fréquence est d'une fois par trimestre. Sur la commune de Glorianes, le ramassage s'effectue à la demande le mardi.

4 - La réception des déchets en déchèterie.

Toutes les communes du groupement ont **provisoirement** à leur disposition, au quai de transfert d'Ille-sur-Têt, un emplacement aménagé leur permettant de se débarrasser de leurs déchets.

* *Les déchets assimilés :*

Les déchets assimilés sont des déchets non toxiques souvent assimilés à des ordures ménagères qui proviennent de l'ensemble des activités économiques. Ils sont assimilés aux déchets ménagers car ils sont constitués des mêmes composants, ont les mêmes modes de traitement ou des conditions d'élimination similaires. Ce sont en particulier des emballages, des déchets de production ou des déchets de bureaux.

1 – La collecte des bacs O.M. et T.S. en porte-à-porte

Les contenants (précollecte) :

La gestion des contenants (bacs ou colonnes d'apport volontaire) est assurée en régie.

INTERVENTIONS EN 2022

PIECES	Dimensions	35/50	80	120	140	180	240	340	660	770	TOTAL	TOTAUX
Couvercles	OM	1	19	12	21	47	55	6	4	0	165	344
	TS	0	38	13	29	46	47	5	1	0	179	
Roues ou autres												19
TOTAL PIECES											363	

RF
Prades

BACS	Dimensions	35/50	80	120	140	180	240	340	660	770	TOTAL	TOTAUX
Nouveaux bacs distribués	CV	10	30	37	76	105	68	20	22	6	374	724
remplacés*	TS	10	27	39	86	93	64	13	18	0	350	
TOTAL BACS											724	

* Remplacements : bacs remplacés car défectueux ou non adaptés (trop petits ou trop grands)

Les bacs non réutilisables sont démantelés pour être recyclés.

Les bacs collectifs sont lavés 4 fois par an : Prestation assurée en régie grâce à la location d'une laveuse de conteneurs.

Planning de collecte en 2022 :

COMMUNES	SITUATION	O.M.	T.S.
BELESTA		LUNDI - JEUDI	Apport volontaire
BOULE D'AMONT		MERCREDI	Apport volontaire
BOULETERNERE	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MERCREDI
	Lotissements	LUNDI	
CASEFABRE		MERCREDI	Apport volontaire
CORBERE	Centre ville	MARDI - VENDREDI	VENDREDI
	Lotissements	VENDREDI	
	Ecart	MERCREDI	
CORBERE-LES-CABANES	Centre ville	MARDI - VENDREDI	VENDREDI
	Lotissements	VENDREDI	
	Ecart	MERCREDI	
CORNEILLA-LA-RIVIERE	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MARDI
	Chemin de la Padraga	LUNDI	
	Tous Lotissements sauf		
	Lot Clave Verte	JEUDI	
	Lot Chemin d'Estagel		
Lot Cami de Baixas			
GLORIANES	Village	MARDI	Apport volontaire
MILLAS	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MERCREDI
	Lot La Fontaine, rue J Bourrat Av 8 Mai, Bd V. Couturier	LUNDI - JEUDI	VENDREDI
	Lotissement Sud	MARDI	MERCREDI

RF Prades	Los Palaus		
	Lotissement Nord Los Palaus	VENDREDI	MERCREDI
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 26/10/2023 066-246600415-DE_079_2023-DE	Lotissement Camps de la Porte - Ponsard - Verger	MARDI	VENDREDI
MONTALBA-LE-CHÂTEAU		LUNDI - JEUDI	Apport volontaire
NEFIACH	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MERCREDI
	Lotissements	LUNDI	
PRUNET ET BELPUIG		MERCREDI	Apport volontaire
RODES	Centre ville (vieux village)	LUNDI - JEUDI	Apport volontaire
	Lotissements	JEUDI	MERCREDI
SAINT FELIU D'AMONT	Centre ville (vieux village)	LUNDI - JEUDI	LUNDI
	Anciens lotissements	JEUDI	VENDREDI
	Nouveaux lotissements sauf rue des Fenouillèdes, impasse des Garrotxes	JEUDI	LUNDI
SAINT MICHEL DE LOTES	Centre ville	MARDI - VENDREDI	VENDREDI
	Lotissements	MARDI	
	Bacs collectifs	LUNDI - JEUDI	
	Ecarts	MERCREDI	
ILLE SUR TET	VIEUX ILLE	MARDI - VENDREDI	MERCREDI
	ECARTS	LUNDI	Apport volontaire
	LOTISSEMENTS : Le Colomer, Les Colomines Agrimolesse, Millenium Le Touire Lot du Stade, les Fourmigues et du Choua, Terrasses du Canigou	JEUDI	MERCREDI
	La Caseta (Vieux chemin de Boule)	VENDREDI	JEUDI
	La Caseta (ZAC)	MARDI	JEUDI
	SECTEUR URBAIN	MARDI - VENDREDI	JEUDI
	Sauf :		
	Rte de Perpignan- La Sybille et Rte Montalba	LUNDI	MERCREDI OU JEUDI
Avenue Pasteur jusqu'à la rue Franklin, Moulard, Lafayette, Col Fabien, Bd Jean Bourrat	LUNDI - JEUDI	MERCREDI OU JEUDI	

Les collectes sont maintenues les jours fériés.

RATIONALISATION DES COLLECTES :

Depuis 2018, un travail de réflexion a été mené sur la rationalisation des tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la manière la plus efficace de réaliser les collectes en termes de coût, de temps et de sécurité. Une dimension esthétique est également présente en essayant de supprimer les problèmes de bacs non rentrés.

Selon ces paramètres, le service a ajusté la fréquence des collectes et a, si nécessaire, créé des bacs collectifs protégé par un enclos. En 2022 il a été procédé uniquement à quelques ajustement

2 – La collecte des colonnes d'apport volontaire

Elle est gérée et organisée par le SYDETOM 66. Les colonnes, quant à elles sont propriété de la Communauté de Communes.

Nombre de colonnes par commune

COMMUNES	VERRE	EMR	TOTAL
Bélesta	6	5	11
Boule d'Amont	3	3	6
Bouleternère	5	1	6
Casefabre	1	1	2
Corbère	4	1	5
Corbère les Cabanes	4	2	6
Corneilla la Rivière	9	4	13
Glorianes	0	0	0
Ille sur Têt	28	14	42
Millas	17	5	22
Montalba le Château	2	4	6
Néfiach	8	2	10
Prunet et Belpuig	2	3	5
Rodès	6	6	12
Saint Féliu d'Amont	3		3
Saint Michel de Llotes	3	1	4
Communauté de Communes	102	52	154

3 – La collecte des encombrants : jour de collecte des encombrants

Les 2 Communes de la Région de Montalba Cobarrès, Bédouès Date de réception de l'AR: 26/10/2023 066-246600415-DE_079_2023-DE Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig	1 ^{er} mardi du mois	Le matin
	2 ^{ème} mardi du mois	(la journée, 1 fois par trimestre)
St Feliu d'Amont, Nefiach	3 ^{ème} mardi du mois	Le matin ou journée
Ille-sur-Têt	1 ^{er} mercredi du mois	La journée
Millas	2 ^{ème} mercredi du mois	La journée
Bouleternère, Rodès, St Michel de Llotès	3 ^{ème} mercredi du mois	La journée
Corneilla	4 ^{ème} mercredi du mois	Le matin ou journée

4 – La déchèterie

La déchèterie communautaire située à Ille-sur-Têt permet de trier et de valoriser les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte des déchets ménagers. Elle est gérée en régie, trois agents sont affectés à l'accueil des usagers et à la gestion des caissons. Un agent effectue le transport des déchets verts, des encombrants, du bois, des gravats vers les exutoires.

Déchets acceptés



Nouvelle carte de déchèterie

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/10/2023

Afin de réserver l'usage de la déchèterie

066-246600415-DE_079_2023-DE

aux habitants du territoire et de sensibiliser les professionnels sur le coût de prise en charge de leurs déchets, des nouvelles cartes d'accès associées à un système de contrôle informatique ont été mises en place. Elles sont délivrées uniquement par la Communauté de communes et non plus par les mairies.

Les apports sont gratuits pour les particuliers dans la limite de 60 apports annuels. En revanche, ils deviendront payants pour les professionnels en 2023 sauf pour les apports de déchets pouvant être revendus comme la ferraille ou ceux repris à titre gratuit dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur) comme les meubles ou les déchets d'équipements électroniques et électriques.

Nombre de cartes délivrées par commune en 2022

COMMUNES	cartes
Bélesta	73
Boule d'Amont	21
Bouleternère	223
Casefabre	9
Corbère	215
Corbère les Cabanes	267
Corneilla la Rivière	252
Glorianes	1
Ille sur Têt	1501
Millas	859
Montalba le Château	77
Néfiach	318
Prunet et Belpuig	9
Rodès	180
Saint Féliu d'Amont	232
Saint Michel de Llotes	130
Communauté de Communes	4367

Statistiques de fréquentation

La mise en place des cartes ayant été progressive et le contrôle des passages à l'entrée non encore optimal (problèmes techniques...) il est difficile d'avoir des statistiques complètement fiables. Toutefois les premiers chiffres montrent une fréquentation d'environ 80 à 100 passages par jour.

II – LES MOYENS DE LA COLLECTE

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent dispose des moyens suivants :

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2023

066-246600415-DE_079_2023-DE

PERSONNEL :

- Titulaires : 26 agents dont 4 à TNC (Temps Non Complet) y compris le personnel administratif et d'encadrement.
- Contractuels : Equivalent à environ 5,27 ETP (Equivalent Temps Plein) en 2022, pour le remplacement des titulaires en congés, en maladie.
- Contrats aidés : 2 agents dont un à temps non complet.

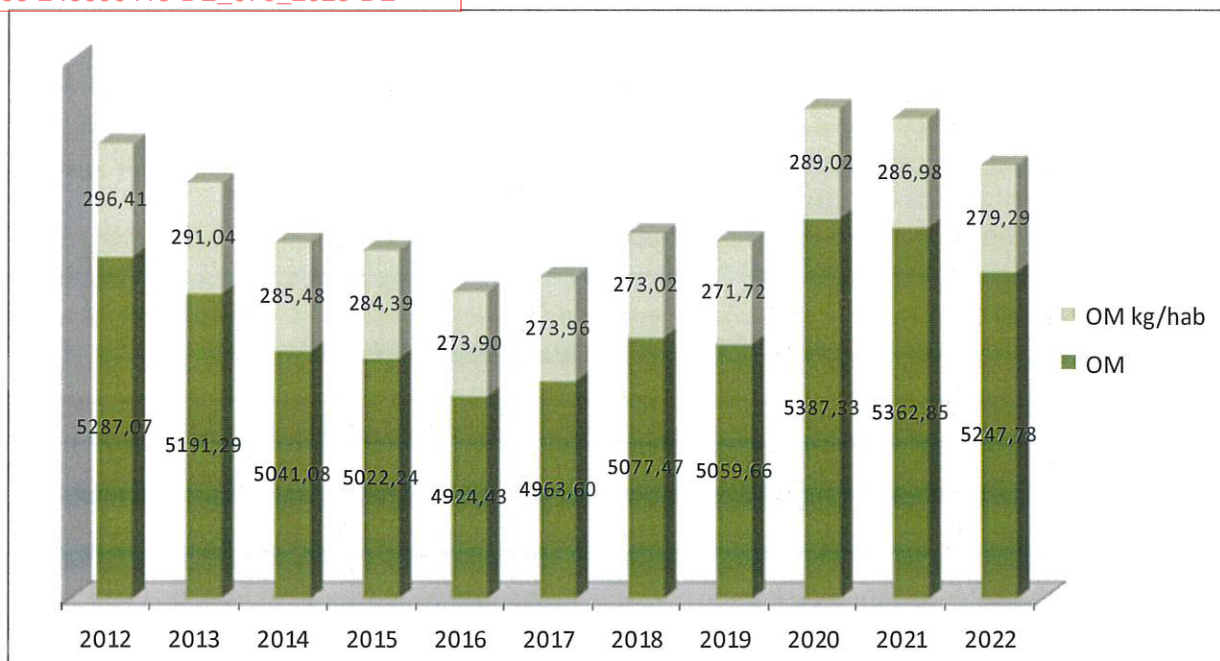
MATERIEL :**Matériel en service au 31 décembre 2022**

VEHICULE	IMMATRICULATION	DATE de 1ère mise en circulation
COLLECTE: BOM / MINI-BENNE		
Piaggio mini-benne Essence	5038-SC-66	14/08/1997
BOM	9073-ST-66	20/07/2001
BOM / non roulante (pièces)	8520-SZ-66	23/09/2002
BOM	4925-TK-66	21/12/2004
BOM	5812-TP-66	29/11/2005
Mini-benne Nissan	5447-TS-66	26/05/2006
Piaggio mini-benne Essence	9369-TV-66	13/11/2006
BOM	AB-712-LR	24/06/2009
Kangoo mini-benne	AD-452-JR	12/10/2009
BOM	AF-547-GH	16/11/2009
BOM	DP-440-XD	17/03/2015
BOM	FH-328-TW	11/07/2019
Mini-benne FUSO	FP-370-VD	14/05/2020
BOM	GK-514-LL	9/11/2022
DECHETERIE		
POLYBENNE HD887 (déchèterie) bras Palfinger	FH-528-XK	17/07/2019
Camping-car Challenger 108 Ford Transit 2L - déchèterie	BC-895-CY	04/08/2004
Sprinter Mercedes CCB 316 CDI 32	DW-688-TN	23/10/2015
AUTRES VEHICULES OM		
504 Peugeot	1904-RD-66	21/12/1989
Renault Master Encombrants	2177-VC-66	07/04/2008
Polybenne Maxity Potence articulée (Encombrants)	AB-024-RP	01/07/2009
Polybenne Maxity (Encombrants)	AC-446-QG	31/08/2009
Tractopelle		location
Remorque Karcher	5059-TQ-66	22/11/2005
Peugeot Partner (mutualisé avec autres services)	8058-TM-66	05/07/2005
Kangoo Tôle Trafic Communication	FE-636-LM	11/03/2019

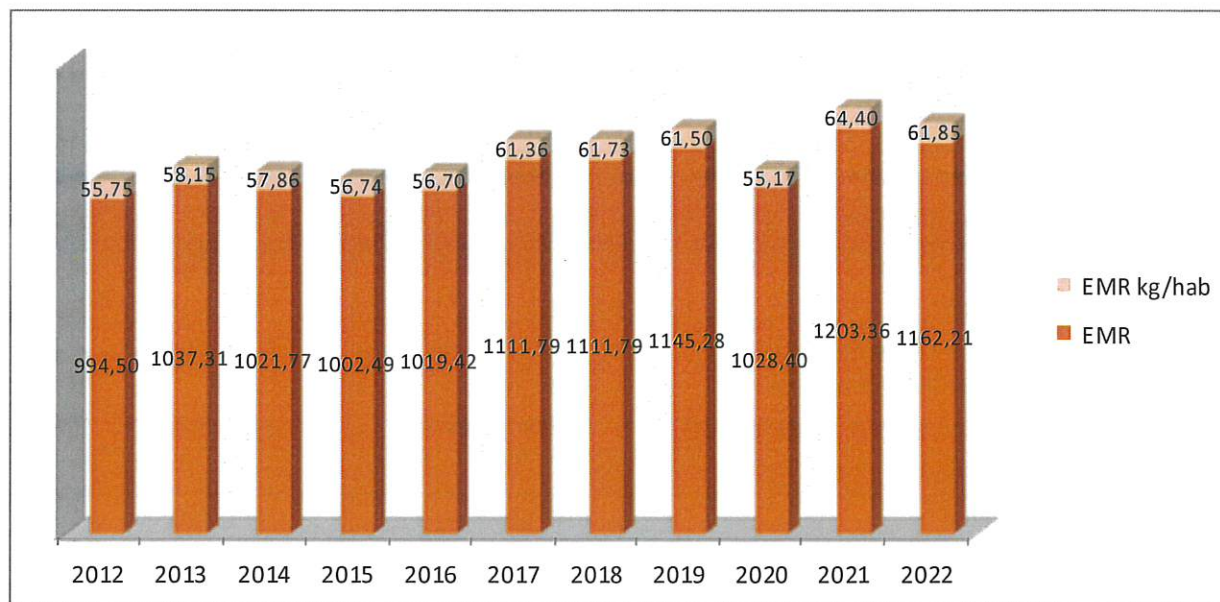
RF
Prades
III – LA COLLECTE DES DECHETS EN CHIFFRES :

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2023
066-246600415-DE_079_2023-DE

Evolution du tonnage des Ordures Ménagères (en tonnes)



**Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables
Total porte-à-porte et apport volontaire (en tonnes)**



En 2022, la quantité collectée par habitant a diminué pour les OM (Ordures Ménagères) de 2,7% sans toutefois atteindre le niveau de 2019. Elle a aussi diminué pour les EMR (Emballages Ménagers Recyclables), soit moins de 3,1% et revient à un chiffre équivalent à celui de 2019 après deux années de crise sanitaire.

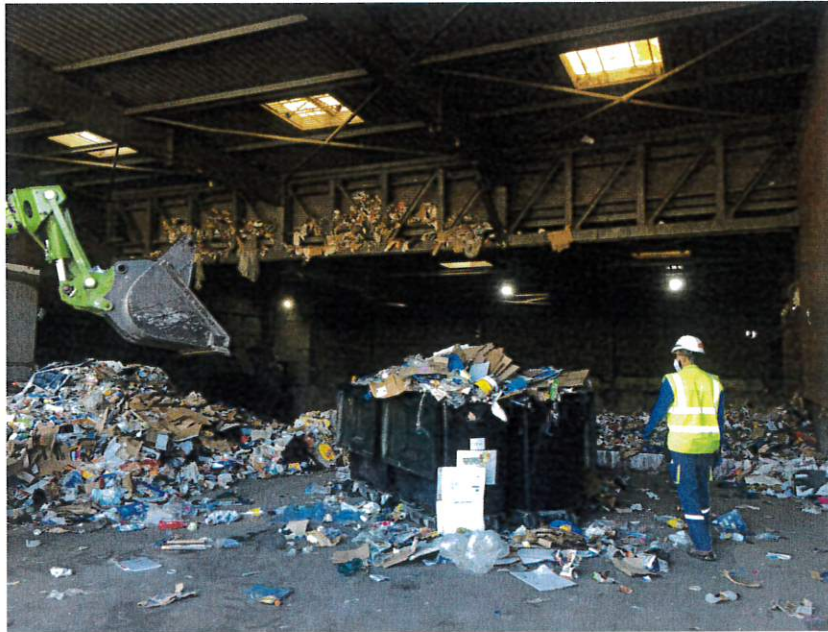
RF

Prades

Refus de tri : 28,2% en 2022

Contrôle de légalité

Le Sydetom66 procède régulièrement à des caractérisations qualité sur les collectes de tri sélectif permettant de mesurer un taux de refus (ou erreurs de tri). Ce taux qui était d'environ 20% en 2018, 2019, 2020 a fortement augmenté en 2021 pour atteindre 32,28% et s'améliore légèrement en 2022 soit 28,2%. Plus précisément le taux est de 28,53 pour le PAP (porte à porte) et de 26,49 pour le PAV (point d'apport volontaire). Les mauvais résultats sur le PAP sont dûs aux bacs collectifs.



Communication

- Depuis 2021 le Sydetom66 renforce sa communication sur le refus de tri (30% de la poubelle jaune ne sont pas recyclés) afin de sensibiliser la population à cette problématique et l'inciter à corriger son geste de tri. Ces campagnes d'information sont relayées régulièrement sur notre territoire via le site internet, les réseaux sociaux, les mairies....
- Opération nettoyage au plan d'eau d'Ille sur Têt : 7 octobre 2022 la collectivité accueillait la journée Eurorégionale de ramassage des déchets organisés par l'Eurorégion Midi Pyrénées. Plusieurs écoles du territoire ont participé.



Evolution du tonnage de Verre (en tonnes)



La collecte du verre en 2022 diminue de 6,4 % en kg/hab par rapport à 2021, un résultat décevant après la hausse de l'année passée, et qui reste toujours inférieur à la moyenne départementale (kg/hab). Toutefois, cette moyenne cache des disparités par commune comme le montre les tableaux suivants :

Collecte de verre en 2022 par commune

COMMUNES	Nombre d'habitants	Nb de CAV	Points de collecte	Total collecte par an en Kg	Kg collectés par an et par habitant
Bélesta	225	6	5	16 670	75,77
Boule d'Amont	55	3	2	3 650	66,36
Bouleternère	951	5	3	26 540	27,73
Casefabre	41	1	1	2 040	48,57
Corbère	762	4	3	22 210	28,58
Corbère les Cabanes	1071	4	3	34 850	32,78
Corneilla de la R	2013	9	7	56 380	28,05
Glorianes	25				
Ille sur Têt	5498	29	19	180 810	32,43
Millas	4340	17	15	96 530	22,28
Montalba le Château	151	2	2	7 370	48,81
Néfiach	1328	8	5	37 150	28,08
Prunet et belpuig	49	2	2	4 720	98,33
Rodes	630	6	3	42 400	66,88
St Feliu d'Amont	1190	3	2	35 080	28,90
St Michel de Llotes	362	3	3	19 780	54,64
TOTAL	18687	102	75	586 180	moyenne / hab 31,20

Statistique des CAV de Verre en kg de 2016 à 2022 par commune

Date de reception de l'AR: 26/10/2023

COMMUNES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bélesta	15 615	17 060	33 700	15 520	9 890	19 340	16 670
Boule d'Amont	8 432	4 250	6 020	4 500	4 290	7 190	3 650
Bouleternère	19 834	19 610	20 320	20 980	27 060	26 410	26 540
Casefabre	1 133	1 350	1 380	720	1 560	1 030	2 040
Corbère	21 555	20 990	27 180	21 400	25 460	31 800	22 210
Corbère les Cabanes	28 725	29 310	35 040	32 880	33 490	38 090	34 850
Corneilla de la R	45 310	51 980	48 140	50 890	67 230	52 660	56 380
Ille sur Têt	158 849	160 430	162 130	180 470	180 260	182 750	180 810
Millas	94 024	85 780	91 180	93 060	110 010	123 890	96 530
Montalba le Château	6 755	7 090	7 840	7 710	7 130	9 940	7 370
Néfiach	28 000	33 850	34 010	34 020	39 950	39 750	37 150
Prunet et belpuig	5 026	3 580	3 370	4 390	3 630	4 300	4 720
Rodes	22 050	23 690	27 920	29 150	36 800	36 890	42 400
St Feliu d'Amont	26 423	25 440	21 960	25 470	27 690	34 280	35 080
St Michel de Llotes	14 113	14 120	14 650	14 990	19 540	17 670	19 780
TOTAL	495 844	498 530	534 840	536 150	593 990	625 990	586 180

Taux de détournement

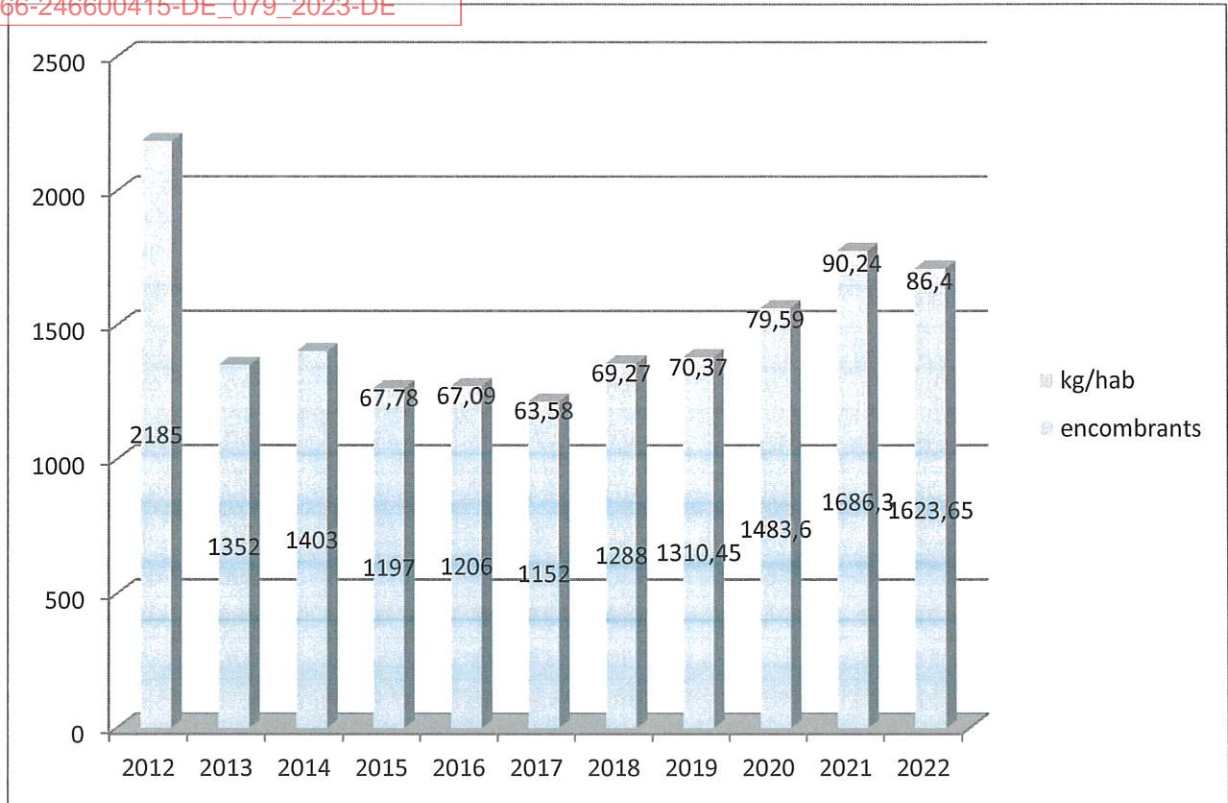
Le taux de détournement représente le pourcentage de valorisation matière (EMR + Verre) par rapport à la production total de déchets ménagers (OM + Verre + EMR).

2018	2019	2020	2021	2022
25,10	24,94	23,14	24,57	24,99

Le taux de détournement moyen au niveau du département est de 23,58.

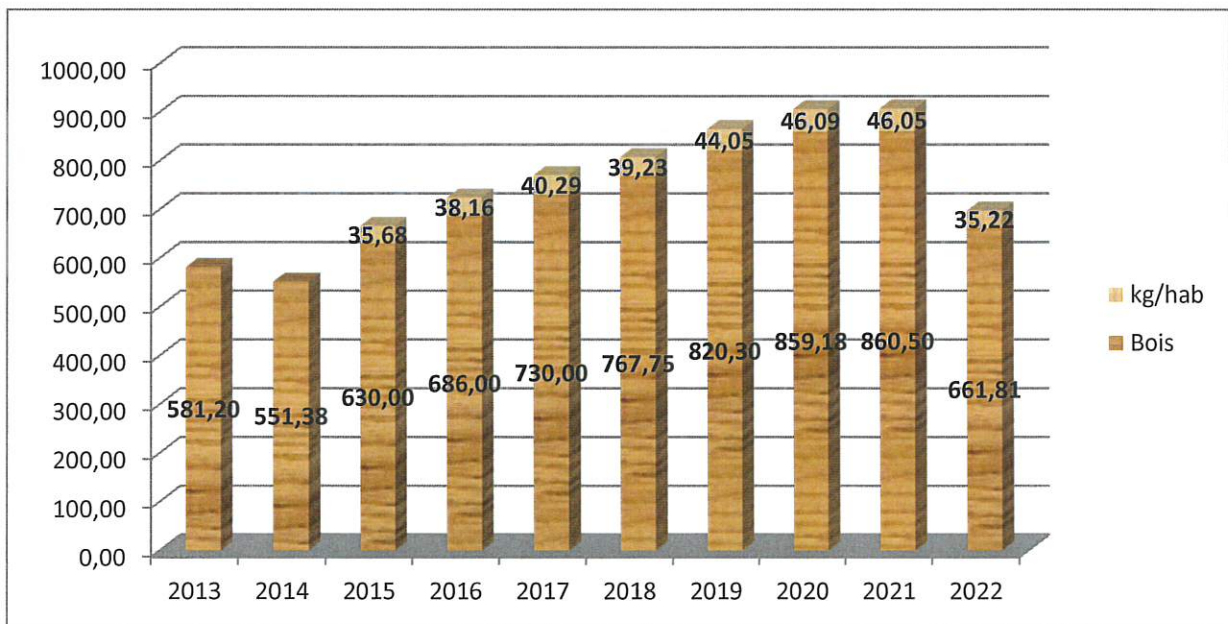


Contrôle de légalité **Encombrants (en tonnes collectées)**
 Date de réception de l'AR: 26/10/2023
 066-246600415-DE_079_2023-DE



On constate une diminution dans l'apport des encombrants du fait du tri des meubles et de la mise en place des cartes de déchèterie qui permet d'éviter les apports extérieurs au territoire.

Bois (en tonnes collectées)



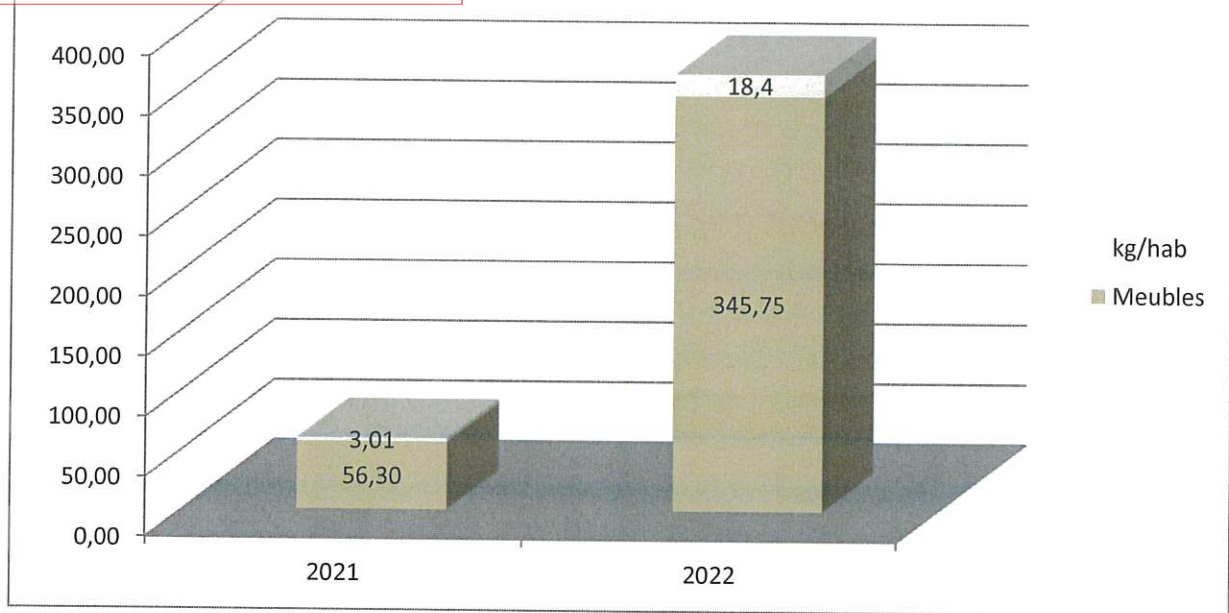
RF
Prades

Meubles (en tonnes collectées)

Contrôle de légalité

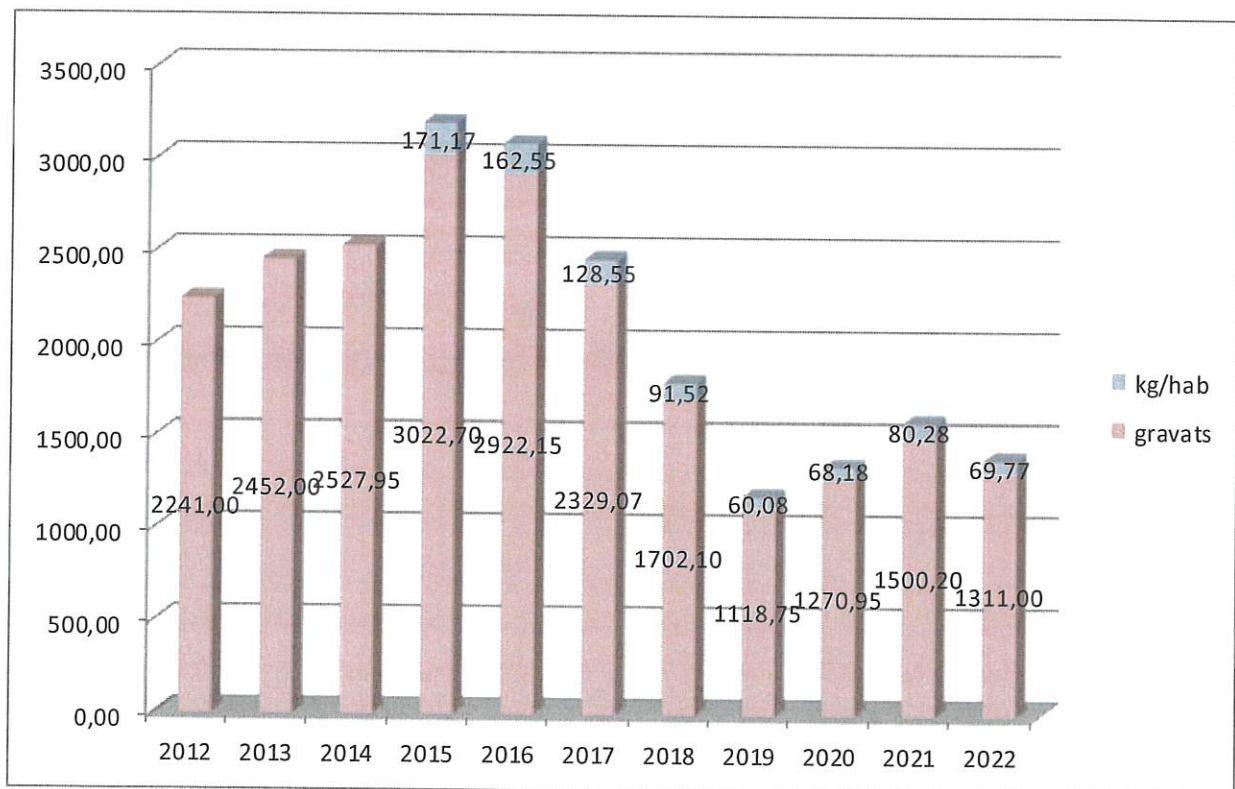
Date de reception de l'AR: 26/10/2023

066-246600415-DE_079_2023-DE



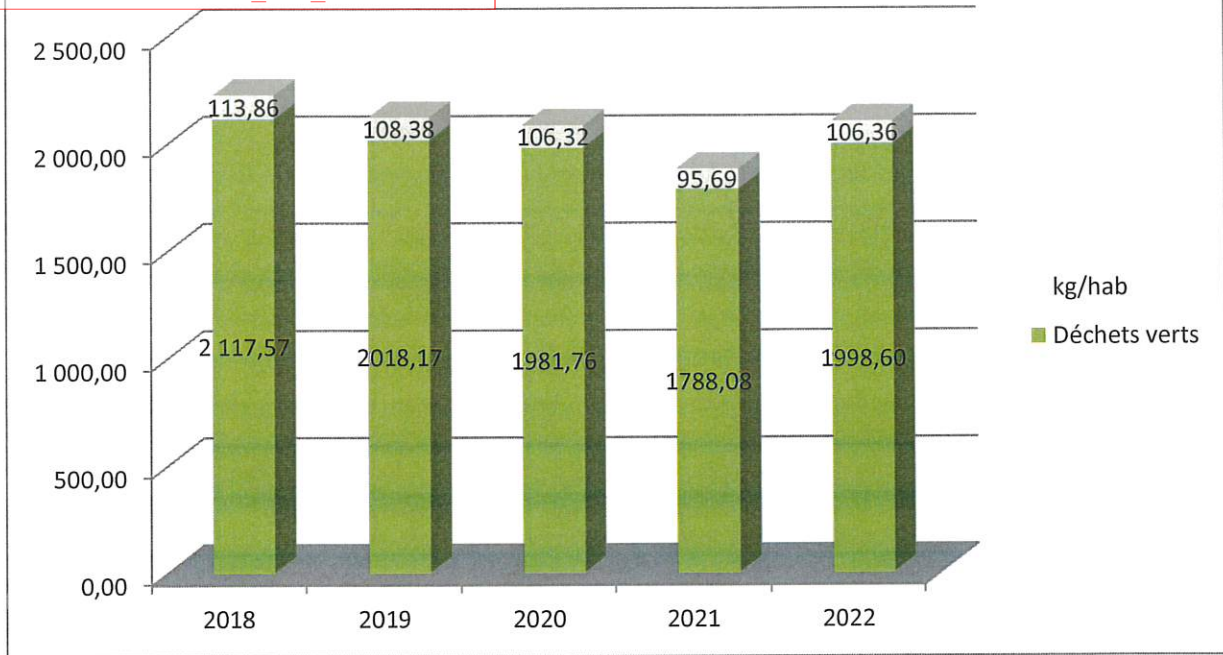
Cette filière permet de détourner le mobilier, y compris les matelas, des encombrants. La collecte et le traitement sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-Maison entraînant ainsi des économies substantielles pour la collectivité

Gravats (en tonnes collectées)



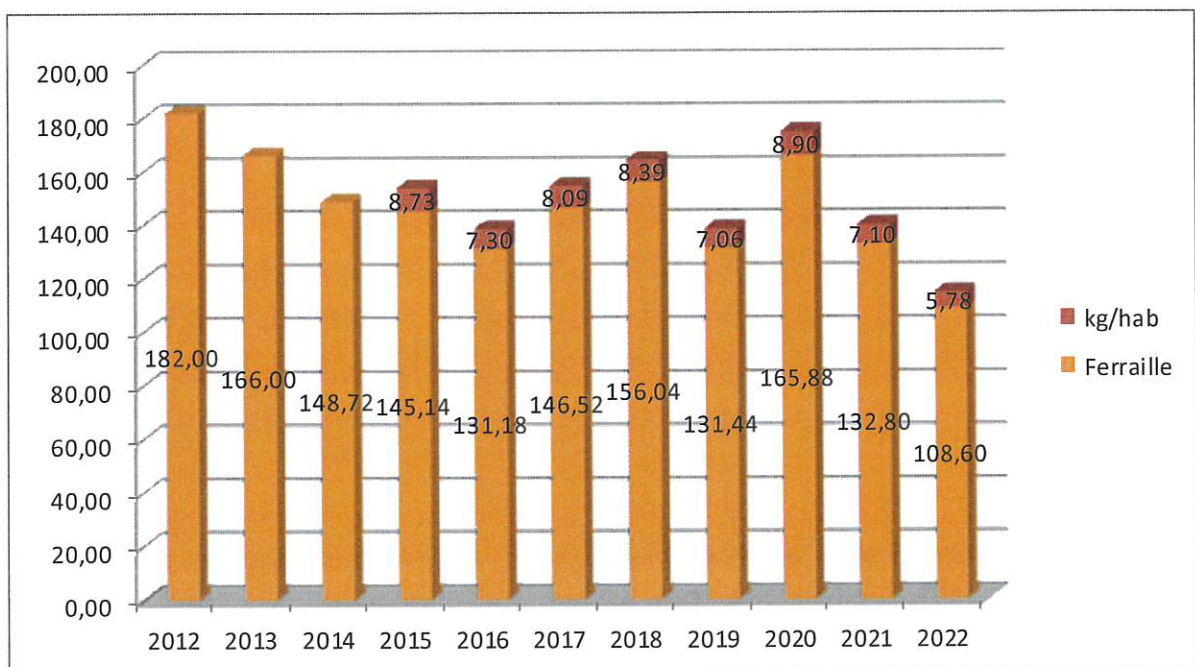
Déchets verts (en tonnes collectées)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2023
066-246600415-DE_079_2023-DE

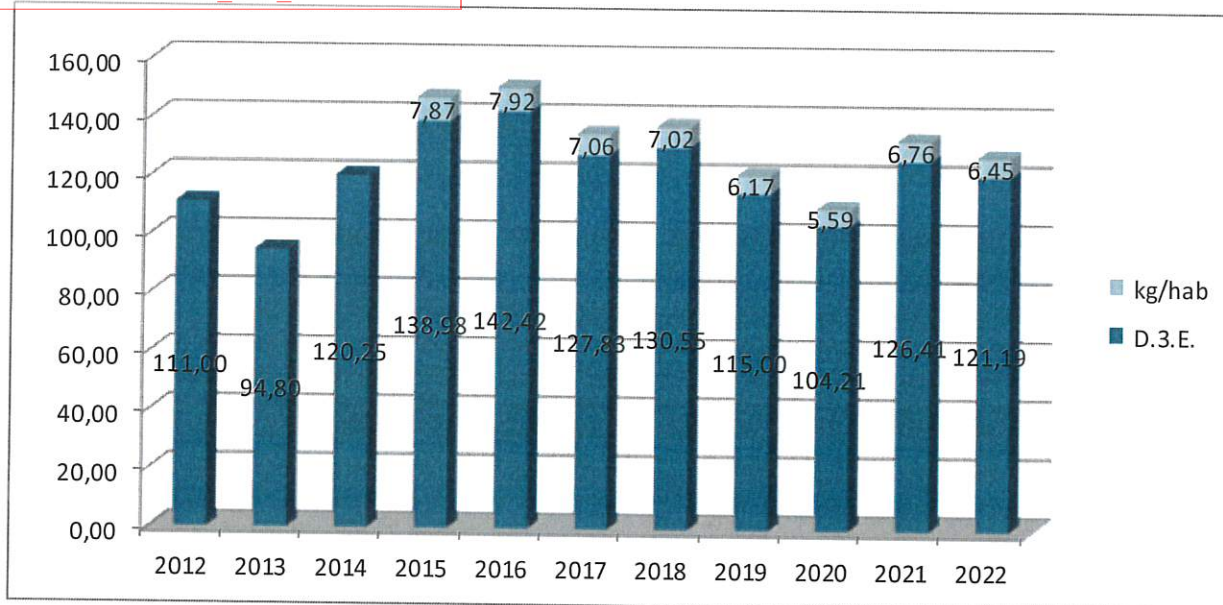


Les déchets verts ne sont pesés que depuis 2018, avant nous avons seulement une estimation en mètres cube. Les chiffres sont légèrement faussés jusqu'en 2021 car ils ne tenaient pas compte des tonnages apportés directement à l'aire de broyage de Thuir par les mairies. Il est à noter que la moyenne départementale est de 103,1 kg/hab.

Ferraille (en tonnes collectées)



D.3.E. (en tonnes collectées)



Autres déchets (en tonnes collectées)

années	2018	2019	2020	2021	2022
DDS (Déchets Diffus Spécifiques : peintures, produits de bricolage, jardin...)	3,6	4,48	7,87	9,28	10,68
Piles	0,685	1,011	0,679	0,844	0,536
Huiles de vidange		8,19	7,83	7,92	7,11

Remarques :

Les horaires d'ouvertures ont été maintenus identiques à ceux de 2021 soit une ouverture en continu du lundi au samedi de 8h30 à 17h30 et fermeture le dimanche.

Le Sydetom a fermé le quai de transfert fin février 2022, seules les collectes du centre ville d'Ille continue à vider sur le site de la déchèterie. Cette nouvelle organisation a permis d'avoir un site plus propre et plus fonctionnel.

IV – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS :

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent s'était engagée dans le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) en partenariat avec le SYDETOM 66 et l'ADEME en 2010 pour 5 ans.

Globalement, le bilan du PLPD a été très positif, les actions de prévention des déchets menées depuis 2011 ont porté leurs fruits et ont permis de réduire les quantités d'OMr (ordures ménagères résiduelles) traitées jusqu'en 2019.

Un nouveau plan porté par la collectivité à été lancé en 2019, du fait de l'obligation pour les collectivités à compétence collecte de porter un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), avec l'appui méthodologique du Sydetom66.

Le syndicat réalise les commandes groupées de composteurs en bois, les supports de communication compostage, textile et stop pub. Il reste aussi le référent départemental sur la filière textile et son service éducatif propose des animations sur le thème de la prévention.

Le compostage individuel

Depuis 2009, les habitants qui en font la demande peuvent obtenir gratuitement un composteur. Les composteurs sont fournis à la Communauté de Communes Roussillon-Conflent par le Sydetom66 pour un prix de 20 €uros pièce.

Nombre de composteurs distribués gratuitement depuis 2009 par commune :

COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tota
BELESTA	27		1	3	16	1	1	1	2	1		3	4	60
BOULE D'AMONT	10			0			1	2			1	2	7	23
BOULETERNERE	18	3	8	8	23	4	4	4	8	4	6	5	3	98
CASEFABRE	24			1										25
CORBERE	8	2	5	13	20	4	4	5	8	4	5	6	2	90
CORBERE LES CABANES	26	4	4	5	31	12	8	7	4	6	7	9	2	150
CORNEILLA	25	24	6	12	63	36	8	5	5	12	11	7	4	256
GLORIANES					11									11
ILLE SUR TET	156	43	25	39	83	26	22	46	25	26	24	24	28	604
MILLAS	45	9	34	24	36	31	18	15	17	33	25	27	16	369
MONTALBA	2	2		4	1	1	1		1		2	2	2	18
NEFIACH	34	11	5	7	22	9	7	8	6	12	7	6	3	137
PRUNET ET BELPUIG	22			2	1	1	3	4						33
RODES	19	10	6	3	16	7	10	2	5	6	5	6	3	115
ST FELIU D'AMONT	15	4	11	12	22	9	2	6	6	4	10	4	6	130
ST MICHEL DE LLOTES	13	2	2	4	15	3		7	2	4		2	3	64
TOTAUX	444	114	107	137	360	144	89	112	89	112	103	103	83	218

RF

Le compostage partagé

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/10/2023

066-24660415-DE-079-2023-DE

Le principe est simple, il s'agit de partager l'usage d'un composteur à l'échelle d'une structure, d'une résidence ou même d'un lotissement.

BELESTA	- Aire de camping-car
BOULETERNERE	- Ecole, ALSH, - parking route de Boule d'Amont
CORBERE	- Ecole - Rue de l'Aire
ILLE-SUR-TÊT	- Restaurant scolaire - Ecole Torcatis - Résidence Les Vergers - Résidence Les Rosarets - Camping - Boulevard Jean Bourrat - Parking de la Gare
MILLAS	- Crèche La Farandole - Restaurant scolaire
MONTALBA	- Route de Tarérach - Parking de la mairie
NEFIACH	- Institut Peyrebrune - Chemin des Aspinassères
SAINT FELIU D'AMONT	- Parking Amphithéâtre



Collecte du textile

RF
Prades

Contrôle de légalité
Toutes les communes sont équipées d'une colonne textile à l'exception de Boule d'Amont, Casefabre, Glorianes, Montalba et Prunet-et-Belpuig.

Date de réception de l'AR: 26/10/2023
066-246600415-DE 079-2023-DE
Les communes de Corneilla, Millas et Saint Féliu d'Amont disposent de deux colonnes, celle d'Ille-sur-Têt de trois colonnes, la déchèterie quant à elle est équipée de deux colonnes de grand format.

44,7 tonnes de textiles collectés en 2022 sur l'ensemble du territoire



COMMUNES	ANNEE 2022 (t)
BELESTA	0,84
BOULETERNERE	1,42
CORBERE	2,06
CORBERE LES CABANES	2,24
CORNEILLA	4,5
ILLE SUR TET	13,18
DECHETERIE ILLE SUR TET	8,80
MILLAS	1,78
NEFIACH	3,18
RODES	2,26
ST FELIU D'AMONT	3,64
ST MICHEL DE LOTTES	0,80
TOTAUX	44,7



LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

Prades

Le traitement des déchets relève de la compétence du SYDETOM 66 (<http://www.sydetom66.fr>) pour les ordures ménagères, les déchets ménagers recyclables (verre et emballages), le tout venant, les déchets verts, les D3E, les meubles, les déchets spécifiques, les textiles et les piles.

Le SYDETOM66 a contractualisé avec des Eco-organismes dans le cadre de l'exercice de ses compétences :

- CITEO (Emballages ménagers recyclables et papiers),
- ECO-TLC (Textiles, linge de maison, chaussures),
- ECO-MOBILIER (Déchets d'Equipements d'Ameublement),
- ECOLOGIC (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- ECO-DDS (Déchets Diffus Spécifiques).
- COREPILE (piles)
- ECO-MOBILIER (meubles)

Le traitement des gravats, ferrailles, bois issus de la déchèterie d'Ille-sur-Têt relevait de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent en 2022.

Type de déchets	Traitement	Coût traitement 2022 par tonne
Ordures Ménagères	U.T.V.E. de Calce	Tarification par flux SYDETOM66 : 98,05€
Emballages Ménagers Recyclables	Centre de Tri de Calce	Tarification par flux : PAP* : 36,32€ PAV* : 323,47€ Traitement : 11,58€
Verre	OI MANUFACTURING	Tarification par flux : 22,44€
Tout venant	ISDND d'Espira-de-l'Agly (VEOLIA)	156 € / tonne
Bois	SABATE-BOUTAN (Perpignan)	79,125 € TTC / tonne (TVA : 5,5%)
Déchets verts	Plate-forme broyage du SYDETOM 66 (Le Soler)	Tarification par flux : 40,13 €
Gravats	ETS CUFI (Néfiach)	7,079 € TTC / tonne (TVA : 5,5%)
Ferraille	Ets LINARES	Reprise et paiement à la Communauté de Communes selon les cours du marché.

*PAP : porte à porte

*PAV : point d'apport volontaire

RF Prades	Autres déchets pris en charge	
Piles		COREPILE (éco-organisme)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/10/2023 066-240600415-DE_079_2023-DE	Lampes et néons à économie d'énergie	RECYLUM (éco-organisme)
Cartouches d'imprimantes Téléphones portables		Association IDA
DEEE		ECOLOGIC (éco-organisme) Soutien financier versé par ECOLOGIC via le SYDETOM66
Meubles		ECO-MAISON (éco-organisme) Soutien financier versé par ECO-MAISON via le SYDETOM66
Textiles		Le RELAIS 81 agréé par ECO-TLC
Huiles de vidange		TRIADIS : Contrat avec le SYDETOM66
Huile de friture		Association « Roule ma frite 66 »
Déchets Diffus Spécifiques		ECO-DDS (éco-organisme)

Historique des coûts de traitement des ordures ménagères et de l'enfouissement des encombrants:

	UTVE CALCE	ISDND/ESPIRA
2021	184,00 €/t	120,00 €/t
2020	150,00 €/t	105,00 €/t
2019	138,30 €/t	95,00 €/t
2018	138,30 €/t	95,00 €/t
2017	138,30 €/t	95,00 €/t
2016	138,30 €/t	95,00 €/t
2015	136,00 €/t	95,00 €/t
2014	130,58 €/t	93,00 €/t
2013	140,58 €/t	92,00 €/t
2012	150,58 €/t	92,00 €/t
2011	152,21 €/t	87,00 €/t
2010	142,24 €/t	92,00 €/t
2009	137,48 €/t	92,00 €/t
2008	130,16 €/t	88,00 €/t
2007	125,00 €/t	83,00 €/t
2006	115,70 €/t	83,00 €/t
2005	111,16 €/t	83,00 €/t

Le 24 février 2022, le Conseil communautaire adopte une délibération afin de créer la régie autonome du service Gestion des déchets. Sous l'autorité du Président de la Communauté de communes, celle-ci est gérée par un conseil d'exploitation et un directeur nommé par le Conseil communautaire. Le conseil d'exploitation a élu Pascal Trafi en tant que Président et Marie Martinez en tant que vice-Présidente.

I – BILAN GLOBAL

Bilan de la section de fonctionnement	
Recettes réelles	3 406 479,90 €
Dépenses réelles	3 133 751,05 €
Bilan	+ 272 728,85 €
Dotation aux amortissements	- 149 325,71 €
Bilan avec amortissements	123 403,14€

Bilan de la section d'investissement	
FCTVA	7 974,61 €
Subvention	7 335,00 €
Emprunt	165 500,00 €
Dépenses réelles	226 202,66 €
Bilan	- 45 393,05 €
Dotation aux amortissements	+ 149 325,71 €
Bilan avec amortissements	+ 103 932,66 €

Détail des dépenses d'investissement 2022	
Achat de bacs, enclos et matériel	26 825,18 €
Composteurs (individuels et partagés)	11 969,96 €
Matériel roulant	164 520,00 €
Matériel informatique pour déchèterie	7 504,8 €
Travaux déchèterie	11 245,22 €
Remboursement du capital	4 137,50 €

Remarque :

Dans ce bilan, ne sont pas inclus :

- Le coût des services supports (RH, comptabilité...)

II - RECETTES

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/10/2023

1/ Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

066-246600415-DE_079_2023-DE

Bases secteur 01 : Corneilla, Ille-sur-Têt et Millas	13 404 397 €
Taux	14 %
Produit	1 876 616 €

Bases secteur 02 : Autres communes sauf Glorianes	5 768 806 €
Taux	18 %
Produit	1 038 386 €

Bases secteur 03 : Glorianes	19 372 €
Taux	18 %
Produit	3 487 €

2/ Redevance spéciale (R.S.):

Le seuil d'assujettissement a été fixé à 3 bacs de 660 litres par semaine. Tout producteur dépassant ce seuil devra s'acquitter d'une redevance de 0,05 €/litre (sur les litres supplémentaires).

Chaque professionnel concerné doit signer une convention avec la Communauté de Communes décrivant la nature du service public prévu (nombre de bacs, jours de collecte, prix...). Cette convention rappelle les droits et obligations de chacune des deux parties.

Tous les professionnels susceptibles d'être impactés par la RS ont reçu la visite des services de la Communauté de Communes. La plupart ont choisi de ne pas dépasser le seuil. Les dotations en bacs ont donc été ajustées à 3 bacs de 660 litres pour un passage par semaine ou 1 bac de 340 litres et 1 bac de 660 litres pour 2 passages par semaine.

Producteurs assujettis à la Redevance Spéciale en 2022				
COMMUNE	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE	Recette 2022
MILLAS	UDSIST	Cuisine centrale	Los Palaus	9 979,2
MILLAS	EPHAD	Maison de retraite	3 allée Edmond Michelet	10 296
NEFIACH	Camping La Garenne	Camping	Route d'Ille	1 980
ILLE SUR TET	Saint Jacques	Maison de retraite	9 chemin Colomer	30 888
MILLAS	Collège	Collège	Rue du Capitoul	1 425,6
TOTAL				54 568,8

III - DEPENSES

Contrôle de légalité
1/ Tarification par flux
Date de réception de l'AR: 26/10/2023
066-246600415-DE_079_2023-DE

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le SYDETOM66 applique la tarification par flux. Ce nouveau mode de calcul de la contribution financière des EPCI membres du Sydetom66 doit permettre de mieux identifier le coût chaque flux de déchets et de rendre plus incitative l'utilisation du service.

La tarification par flux se compose **d'une part fixe** (charges de structure, prévention...) proportionnelle à la population de chaque collectivité et **d'une part variable** dont le coût est directement lié aux tonnages de déchets collectés.

Les flux concernés sont les suivants : ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables (EMR), le verre, les déchets végétaux et le tout venant.

Tarification par Flux (hors tout-venant)	Unité*	Prix de refacturation	Total
Part fixe (population DGF)	19 475	14,70	286 282,50
Ordures ménagères	5 247,78	98,05	514 544,83
Refus	327,75	121,90	39 952,73
EMR en PAP	1 084,92	36,32	39 404,29
EMR en PAV	77,29	323,47	25 001
EMR Traitement	1 162,21	11,58	13 458,39
Verre	586,19	22,44	13 154,1
Déchets végétaux	2 016,1	40,13	80 906,09
Total			1 012 703,93

*en tonnes sauf pour la population

Modération des écarts	Tonnes d'OM	Prix de référence	Total
Participation à la tonne incinérée	5 247,78	195,00	1 023 317,1
Participation par flux			1 012 703,93
Ecart entre la participation par flux et l'ancien calcul			-10 613,17
Ecrêtement de l'écart pour 2022 = 75%			-7 959,88
Ecart retenu			-2 653,29
Participation après modération des écarts			1 020 663,81

Tarification par Flux Tout-venant	Unité	Prix de refacturation	Total
Déchèteries - TVVD	1623,65	156,00	253 289,4

Participation totale pour 2022

1 273 953,21

IV – COÛTS ANALYTIQUES ISSUS DE « LA MATRICE DES COÛTS »

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés comprend les coûts définis selon la méthode de comptabilité analytique « compta coût » par le biais du remplissage annuel d'un tableau appelé « matrice des coûts ». Cet outil mis au point par l'ADEME, grâce à son standard imposé permet de situer la collectivité par rapport à d'autres structures au niveau national.

Néanmoins, il convient de préciser que les coûts exprimés sont hors taxes (HT), le montant de TVA est quant à lui isolé, les investissements sont tous amortis et toutes les charges sont réparties par flux et par étapes.

Les règles de calcul des principaux coûts :

- Coût complet : est égal à la somme des charges
- Coût aidé HT : est égal à la somme de charges – la somme des produits

COÛTS AIDES : Evolution des coûts aidés sur les 3 dernières années :

<u>en € HT</u>	<u>Flux de déchets</u>						
	<u>OM résiduelles</u>	<u>Verre</u>	<u>Recyclable (tri sélectif)</u>	<u>Déchets des déchetteries</u>	<u>Encombrants</u>	<u>Gestion du passif*</u>	<u>TOTAL</u>
2020	1 541 034	23 605	538 115	506 225	47 899	7 936	2 664 814
2021	1 671 271	27 369	581 068	651 517	48 013	7 279	2 986 577
2022	1 663 662	20 146	536 801	770 643	62 890	5 503	3 059 645

<u>en € HT /habitant</u>	<u>Flux de déchets</u>						
	<u>OM résiduelles</u>	<u>Verre</u>	<u>Recyclable (tri sélectif)</u>	<u>Déchets des déchetteries</u>	<u>Encombrants</u>	<u>Gestion du passif*</u>	<u>TOTAL</u>
2020	83,81	1,28	29,27	27,53	2,61	0,43	144,93
2021	89,44	1,46	31,09	34,86	2,57	0,39	159,82
2022	88,54	1,07	28,57	41,01	3,35	0,29	162,83

<u>en € HT /tonne</u>	<u>Flux de déchets</u>						
	<u>OM résiduelles</u>	<u>Verre</u>	<u>Recyclable (tri sélectif)</u>	<u>Déchets des déchetteries</u>	<u>Encombrants</u>	<u>Gestion du passif*</u>	<u>TOTAL</u>
2020	286,05	39,74	523,25	109,12	193,14		224,00
2021	311,63	43,72	483,42	146,59	179,15		250,90
2022	317	34	462	166	229		257

**La gestion du passif correspond à la gestion des sites d'anciennes décharges*

- Sur les communes de Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère le Château, Corbère les Cabanes, Glorienes, Marquixanes, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint Feliu d'Amont, et Saint Michel de Llotes, le taux évolue à 17,5%.
- Sur les communes de Corneilla de la Rivière, Ille-sur-Têt et Millas le taux évolue à 14,5%.

Coût de traitement des déchets :

- Tarification par flux :

Tarification par Flux	Prix de refacturation
Part fixe (population DGF)	16,40
Ordures ménagères	100,20
Refus	127,20
EMR en PAP	46,20
EMR en PAV	363,10
EMR Traitement	- 15,50
Verre	40,20
Déchets végétaux	45,00
Tout-venant	166,00

Matériel :

- Acquisition de bacs neufs destinés à renouveler le stock, à équiper les nouveaux foyers et à remplacer les bacs défectueux. Acquisition de pièces détachées pour réparer les bacs endommagés.
- Acquisition de colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères dans le cadre d'une modification du mode de collecte sur certains secteurs.
- Acquisition de composteurs et plateformes de compostage (composteurs partagés).

Déchèterie :

- Poursuite des travaux d'aménagement.

RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 26/10/2023
066-246600415-DE_079_2023-DE